

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATIONS

➤ Nature et caractéristiques des actions de formation

Les sessions de formation dispensées par la FNADEPA entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, comme définie au sens des articles L.6313-1 et suivants du code du travail. Le numéro d'organisme de formation est : 11.93.05795.93. Les formations peuvent s'inscrire dans les actions reconnues par les organismes paritaires collecteurs agréés. La FNADEPA se réserve le droit de changer de formateur, à compétences équivalentes, sans en informer les stagiaires.

Depuis mai 2017, la FNADEPA est référencée dans la base de données Datadock. Ce référencement permet aux OPCA de choisir les organismes de formation compétents qui respectent les critères du décret qualité.

➤ Inscription

Elle peut être effectuée en ligne sur le site de la FNADEPA, par courriel, par fax ou par courrier postal en envoyant à la fédération le bulletin d'inscription dûment rempli et signé. En cas d'inscription de plusieurs stagiaires par le même établissement, il est nécessaire d'adresser un bulletin par personne.

À réception de l'inscription, vous recevrez un accusé de réception par courriel.

Au plus tard dix jours avant la formation, l'établissement reçoit une convention de formation dont un exemplaire est à renvoyer signé à la FNADEPA, après y avoir apposé votre tampon. Les modalités pratiques sont rappelées sur celle-ci.

➤ Tarifs des formations « INTER »

Les formations ont lieu sur une journée, plus rarement sur deux jours. Elles se déroulent de 9H à 17H.

Les prix sont indiqués par personne. Il n'y a pas de TVA. Ils comprennent la prestation du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs ainsi que les frais de restauration.

○ Les tarifs sont :

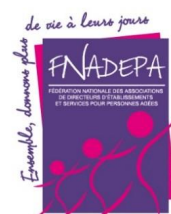
▪ Pour une journée de formation :

- ❖ Pour les adhérents : entre 200 € et 280 € selon le thème de la formation.
- ❖ Pour les non adhérents : entre 240 € et 320 € selon le thème de la formation.

▪ Pour deux journées de formation consécutives sur le même thème :

- ❖ Pour les adhérents : 450 €.
- ❖ Pour les non adhérents : 490 €.

NB : Les personnels et administrateurs de l'établissement dont le directeur est adhérent bénéficient du tarif adhérent.



➤ Tarifs des formations « INTRA »

Les formations INTRA sont réalisées pour un groupe de stagiaires appartenant à un même établissement. Les tarifs sont de 1 700 € si le Directeur adhère à la FNADEPA et de 1 900 € pour les non adhérents.

➤ Annulation du fait de la FNADEPA

La FNADEPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session lorsque les conditions de réalisation ne sont pas réunies, à savoir s'il y a moins de dix stagiaires inscrits ou en cas de déficience du formateur.

L'annulation ou le report est signifié au stagiaire (ou à son employeur) par téléphone et par courriel. Aucune indemnité n'est due au stagiaire.

➤ Annulation du fait du stagiaire

○ Annulation avant la session de formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

Si l'annulation intervient moins de 20 jours avant le début de la formation, l'intégralité du coût de la formation reste due par la structure.

Si l'annulation intervient plus de 20 jours avant le début de la formation, aucune somme n'est due.

○ Absence le jour de la session de formation

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est dû en totalité, quel que soit le motif de l'absence. En cas d'indisponibilité, la personne inscrite à la formation peut se faire remplacer.

➤ Facturation

La facture de la formation vous sera transmise par voie postale à l'adresse de facturation indiquée sur le bulletin d'inscription.

➤ Responsabilité

Les stagiaires doivent être couverts par la responsabilité civile de leur établissement pendant la durée de la session.

➤ Litige

Toute inscription vaut acceptation de ces conditions générales.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglée à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

